



AVRIL 2024

## ATTENTION

### « DECLARATION DE REVENUS 2024 PERCUS EN 2023 »

A l'instar de ce qui s'est déjà produit par le passé, il semblerait qu'il puisse y avoir des erreurs sur les montants préremplis par l'administration fiscale dans le cadre des heures supplémentaires.

Cela concerne essentiellement les agents ayant perçu en 2023 des heures supplémentaires exonérées réalisées sur exercice antérieur.

Il s'agira de rectifier les rubriques concernées directement en ligne ou format papier à l'aide de l'attestation de salaire 2023.

L'hôpital communiquera très prochainement plus en détail la procédure à suivre pour les rectifications.



Attention aux dates limites de dépôt imposées par la déclaration des revenus.

Nous restons bien évidemment disponibles sur ce sujet...